



## Modification n°3 – Enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2013

### Orientation d'Aménagement – Le Clos d'Ambert



Dossier arrêté par  
délibération du Conseil  
Municipal du :

03 mars 2011

Dossier approuvé par  
délibération du Conseil  
Municipal du :

16 novembre 2011

## Le Clos d'Ambert

**Mettre en œuvre un projet urbain « durable », respectueux de l'environnement afin de créer un écoquartier de qualité accueillant des programmes de logements variés.**

La mixité de l'offre sera recherchée au Clos d'Ambert pour s'approcher d'un équilibre en termes de petits et grands logements, de parc social et privé, d'accès à la propriété et de location, afin de mettre à disposition des noiséens des logements pour tous.

### **Le programme :**

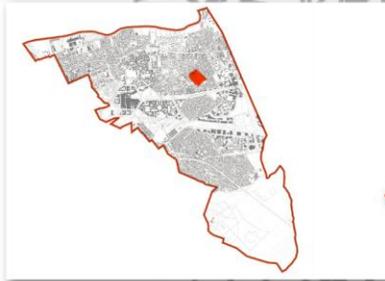
La réalisation d'environ 1 200 logements, se répartissant entre 35 % de logements locatifs sociaux, 40 % de logements destinés à des accédants à la propriété ne dépassant pas les plafonds de ressources du prêt à taux zéro, et 25 % de logements en accession libre.

La création d'un vaste parc en cœur de quartier.

### **Le projet intégrera également :**

- ✓ l'aménagement d'espaces publics pour inscrire le projet dans son environnement ;
- ✓ l'élargissement de la rue de Malnoue et de trois autres voies périphériques pour permettre notamment le passage des bus ;
- ✓ le développement des liaisons douces, la connexion des pistes cyclables ;
- ✓ la création d'un équipement Petite Enfance dans le respect des normes HQE ;
- ✓ l'adaptation des équipements scolaires pour répondre aux besoins générés par les nouveaux logements ;
- ✓ l'accueil de quelques commerces de proximité ;
- ✓ une gestion écologique des eaux pluviales.

## Les sites porteurs de développement Orientation n°1 . LE CLOS D'AMBERT



### Légende

-  Elargissement des emprises de voies publiques pour création de circulations douces
-  Traitement du carrefour
-  Création d'un parvis public.
-  Cheminements piétons à créer.
-  Aménagement d'un parc public de 7 000 m<sup>2</sup> minimum.
-  Secteur de hauteur limitée et retrait minimum de 2m par rapport aux rues de Reims et de la Justice
-  Implantation de commerces en RDC
-  Création d'un groupe scolaire et d'un équipement petite enfance
-  Création d'une offre en logements diversifiée

